



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), Sandrine MARTINY (donne pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Jérôme LECERF (donne pouvoir à LUDOVIC LEDUC) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025
Délibération n°25.1.08	<u>FINANCES</u> <i>Affectation des résultats du CA 2024 - budget général</i>

Conformément à l'article L23-11-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2024 clos procéder à l'affectation des résultats 2024.

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est EXCEDENTAIRE, l'affectation des résultats s'effectue dans les conditions suivantes :

► **l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 ;**

► **le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.**

Le tableau d'exécution du budget 2024, accompagné de l'état des restes à réaliser, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 4 387 235.50 €
RECETTES 5 464 326.96 €

EXCEDENT avant affectation du résultat 1 077 091.46€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2 023 100.98 €
RECETTES 2 411 397.56 €

EXCEDENT 388 296.58 €

REPORTS

DEPENSES 1 108 840.46€
RECETTES 479 625.00€

DEFICIT SUR REPORT 629 215.46€

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la présentation en commission des finances le 29 janvier 2025 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **CONSTATE** l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024 pour **1 077 091.46 €** ;
- ▶ **DECIDE** de couvrir le besoin de financement (**DEFICIT**) de la Section d'investissement en affectant au compte 1068 recettes d'investissement la somme de **240 918.88 € (= -629 215.46 € + 388 296.58 €)**.
- ▶ **DECIDE** d'affecter le **SOLDE DISPONIBLE** après couverture des besoins d'Investissements au compte 002 recettes de fonctionnement soit $1\,077\,091.46\text{€} - 240\,918.88\text{€} =$ **836 172.58 €**.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

